

---

# **Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec**

## **Service d'information téléphonique**

**Rapport 2008/2009**

*3 juin 2009*

---



## 1. TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Le GDDDDQ est le seul organisme au Québec offrant un service téléphonique s'adressant aux citoyens incarcérés ou non qui désirent obtenir de l'information sur les lois et règlements concernant le système carcéral. Tous les appels effectués par les personnes incarcérées sont obligatoirement à frais virés. Par conséquent, le GDDDDQ accepte les appels en provenance de l'ensemble des 18 établissements correctionnels du Québec.

Régions	Établissements
Abitibi-Témiscamingue	Amos
Bas St-Laurent / Gaspésie	New-Carlisle & Rimouski
Capitale-Nationale / Chaudière Appalaches	Québec (secteur masculin) Québec (secteur féminin)
Côte Nord	Baie-Comeau & Sept-Îles
Estrie	Sherbrooke
Laurentides / Lanaudière	Saint-Jérôme
Maurice / Centre du Québec	Trois-Rivières
Montérégie	Sorel & Valleyfield
Montréal	Montréal (Bordeaux) & Rivière des Prairies Maison Tanguay (femmes)
Outaouais	Hull
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi & Roberval

Bien que nous répondions aux demandes de l'ensemble des personnes incarcérées au Québec, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons nos interventions en fonction des critères suivants :

a) La personne qui reçoit l'appel intervient si la personne est incarcérée à l'Établissement de détention de Québec (ÉDQ).

b) Lorsqu'une personne est incarcérée dans un autre centre de détention, l'intervenant accepte d'intervenir dans le dossier s'il remplit l'une des deux conditions suivantes :

le dossier a été ouvert alors que la personne était incarcérée à l'ÉDQ (suivi) ;

la personne incarcérée désire être transférée à l'ÉDQ ;

c) En d'autres circonstances, si une intervention est nécessaire, la personne incarcérée est référée à tout organisme susceptible de répondre à ses besoins.

d) En tout temps, l'intervenant évalue l'**urgence** de la situation et adapte son intervention en fonction de celle-ci.

## 2. POPULATION REJOINTE PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

### 2.1. La clientèle générale

La clientèle du Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est composée principalement de personnes incarcérées dans un établissement provincial (sentence de deux ans moins un jour), d'un proche ou d'anciennes personnes incarcérées.

Le nombre de dossiers ouverts en provenance de l'extérieur des établissements correctionnels se maintient à un niveau élevé encore cette année. L'analyse des statistiques nous montre que depuis la mise en ligne de notre site Internet, la proportion d'appels en provenance de l'extérieur est passée de 23% en 2005-2006 à 40% pour 2008-2009.

## Provenance des appels

	Dossiers ouverts				
	<b>2008-2009</b>		2007-2008	2006-2007	2005-2006
	Nombre	%	%	%	%
Milieu carcéral	<b>177</b>	<b>60%</b>	58%	63%	77%
Extérieur	<b>119</b>	<b>40%</b>	42%	38%	23%
Total	<b>296</b>	<b>100%</b>	100%	100%	100%

La répartition par statut de l'appelant nous permet de constater que ce sont principalement les personnes condamnées (58%) et les proches (26%) qui font appel aux intervenants du GDDDDQ. Nous ne pouvons comparer ces données avec les années antérieures puisque cette catégorie a été ajoutée à nos dossiers en raison de la hausse du nombre d'appels en provenance de l'extérieur.

## Statut de l'appelant

	Dossiers ouverts	
	<b>2008-2009</b>	
	Nombre	%
Personnes incarcérées (condamnées)	168	57%
Personnes incarcérées (prévention)	13	4%
Ex-détenuEs	18	6%
Proches	81	27%
Autre / Inconnu	16	5%
Total	296	100%

## 2.2. La clientèle correctionnelle

### a) Répartition selon le sexe

Parmi la clientèle correctionnelle, ce sont des hommes qui, majoritairement, font appel à notre ressource, dans une proportion de 94% pour 2008-2009.

### Répartition selon le sexe

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts				
	<b>2008-2009</b>		2007-2008	2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%	%
Hommes	<b>167</b>	<b>94%</b>	90%	90%	94%
Femmes	<b>10</b>	<b>6%</b>	10%	10%	6%
Total	<b>177</b>	<b>100%</b>	100%	100%	100%

### b) Répartition selon la provenance des appels

Les services du GDDDDQ s'adressent en premier lieu aux gens des régions de Québec et Chaudière-Appalaches et notre expertise touche le niveau provincial (sentences de deux ans moins un

jour). Nous recevons tout de même un bon nombre d'appel en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec et, à l'occasion, de certains pénitenciers.

## Répartition selon la provenance (Hommes & Femmes)

Population carcérale seulement

	Dossiers ouverts				
	2008-2009		2007-08	2006-07	2005-06
	Nbre	%	%	%	%
Établissement de détention de Québec	109	62%	59%	57%	50%
Autres centres de détention (provinciaux)	65	37%	40%	43%	48%
Pénitenciers (fédéral)	3	2%	1%	0%	2%
Total	177	100%	100%	100%	100%

### c) Les caractéristiques sociales, selon le ministère de la sécurité publique

En raison de la confidentialité de notre service téléphonique, nous ne disposons pas de statistiques sur les caractéristiques sociales propres à notre clientèle. Toutefois, en fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait de la clientèle carcérale.

La majorité des personnes incarcérées sont des hommes, dans une proportion d'environ 90% et sont célibataires dans un peu plus de la moitié des cas.

Une grande proportion des personnes contrevenantes vivaient dans une situation de pauvreté avant leur incarcération. Le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels. Bien qu'une majorité des personnes contrevenantes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, pour près de 90% d'entre eux, leurs revenus sont largement inférieurs au salaire net du Canadien moyen.

Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue un facteur limitant considérablement leur insertion socioprofessionnelle. Plus précisément, 64% des personnes incarcérées n'ont aucun diplôme.

Les problèmes de santé mentale sont également très présents chez les personnes détenues. On estime que la population carcérale atteinte de troubles mentaux ou ayant des antécédents en santé mentale serait de l'ordre de 40%<sup>1</sup>. De plus, la moitié d'entre elles affirment avoir des idées suicidaires.

Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. 54% de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue et pour plusieurs d'entre eux, de façon quotidienne.

Finalement un bon nombre des personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37% ont été victime de violence parentale, 18% ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou centre d'accueil.

### d) Les caractéristiques criminelles, selon le ministère de la Sécurité publique<sup>2</sup>

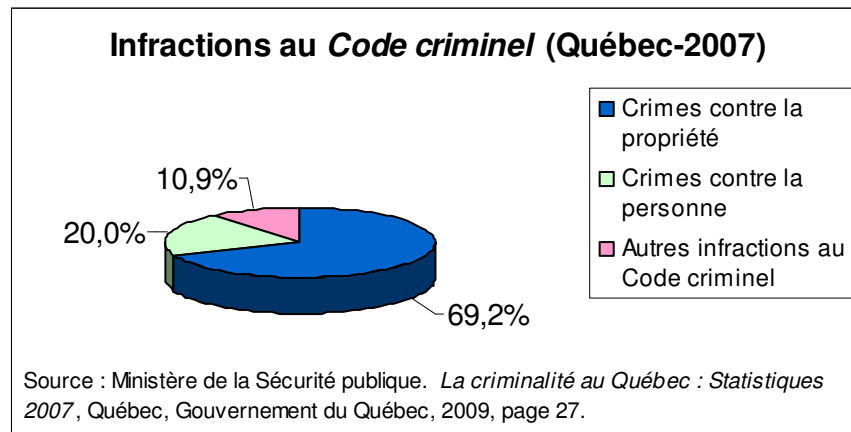
Un regard sur les statistiques correctionnelles et sur la criminalité en 2007<sup>3</sup> nous donne un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

<sup>1</sup> : Le Protecteur du citoyen, *Rapport annuel 2004-2005*, Assemblée nationale, Québec, 2005, p. 44.

<sup>2</sup> : Données tirées Ministère de la Sécurité publique. La criminalité au Québec, Statistiques 2007, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 110 pages. & Ministère de la Sécurité publique, Statistiques correctionnelles du Québec 2006-2007-Faits saillants, disponibles au [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca).

<sup>3</sup> : Les statistiques de l'année 2007 sont les plus récentes données disponibles à ce jour.

Malgré la croyance et la couverture médiatique sur le sujet, ce sont les crimes contre la propriété qui constituent la très grande majorité des infractions au *Code criminel* enregistrées en 2006, alors que les crimes contre la personne comptent pour 20 % du total des infractions criminelles compilées. Mentionnons que le taux de criminalité, au Québec et au Canada, poursuit une tendance à la baisse depuis le début des années 1990. Ce taux s'établissait à 5 027 / 100 000 hab. en 2007 au Québec. La moyenne canadienne s'élevait à 6 984 pour la même année.



Pour l'année 2007, les infractions les plus nombreuses demeurent, dans l'ordre : les vols de 5 000 \$ ou moins (26,1%), les introductions par effraction (15,3%), les méfaits (11,7%), les voies de fait (11,2%) et les vols de véhicules à moteur (9,3%). À elles seules, ces cinq infractions représentent près de 75% des infractions criminelles connues et déclarées aux services policiers du Québec.

La population correctionnelle incarcérée dans l'attente d'un procès (prévenus) représente près de la moitié des personnes actuellement incarcérées dans les prisons du Québec.

Les femmes représentent environ 10% de la clientèle correctionnelle.

### 3. LES DOSSIERS TRAITÉS EN 2008-2009 AU GDDDQ

Un total de 296 dossiers ont été ouverts au GDDDQ en 2008-2009, soit 30 dossiers de plus que l'an dernier. Il est à noter que le nombre de dossier ne reflète pas le nombre d'appels reçus ni le nombre de personnes puisque un même dossier peut concerner plus d'une personne (plainte collective) et certains dossier nécessitent plusieurs communications (suivis) avec la personne incarcérée.

#### 3.1. Catégories de dossiers

Les dossiers traités via le service téléphonique se divisent en deux catégories :

1- *Les dossiers d'information* : Tout dossier qui consiste en une demande de renseignements et pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel ne fournit que des informations sans qu'aucune démarche ne soit entreprise par la suite. Dans la majorité des cas, il s'agit de demandes de renseignements sur les lois et règlements de même que sur les régies internes des divers établissements de détention.

2- *Les dossiers d'intervention* : Tout dossier pour lequel l'intervenant qui reçoit l'appel effectue diverses démarches. De manière générale, l'intervenant n'agit que lorsque les recours prévus par les lois ont été utilisés et que la situation demeure inchangée.

Durant l'année 2008-2009, 35 dossiers (12%) ont nécessité une intervention de la part des intervenants du groupe.

### Type d'intervention

	Dossiers ouverts				
	2008-2009		2007-2008	2006-2007	2005-2006
	Nbre	%	%	%	%
Information	<b>261</b>	<b>88%</b>	91%	95%	88%
Intervention	<b>35</b>	<b>12%</b>	9%	5%	12%
Total	<b>296</b>	<b>100%</b>	100%	100%	100%

### 3.2. Les établissements visés

Devant la hausse du nombre d'appels en provenance de l'extérieur, nous avons aussi tenu compte cette année de l'établissement visé par la demande, afin de mieux refléter quels étaient les établissements concernés dans tous nos dossiers ouverts, que ceux-ci proviennent d'une personne incarcérée ou d'une personne de l'extérieur (proche, ex-détenus ou autre).

Près de la moitié (47,3%) des dossiers concernaient l'établissement de détention de Québec, homme et femmes.

### Établissements visés

	Dossiers ouverts	
	2008-2009	
	Nbr	%
Amos	2	0,7%
Baie-Comeau	16	5,4%
Bordeaux (Mtl)	16	5,4%
Chicoutimi	2	0,7%
Hull	2	0,7%
New-Carlisle	4	1,4%
Québec (Hommes)	126	42,6%
Québec (Femmes)	14	4,7%
Rimouski	7	2,4%
Rivière-des-Prairies	8	2,7%
Roberval	9	3,0%
Saint-Jérôme	8	2,7%
Sept-Îles	3	1,0%
Sherbrooke	5	1,7%
Sorel	2	0,7%
Tanguay	1	0,3%
Trois-Rivières	4	1,4%
Valleyfield	0	0,0%
Fédéral	9	3,0%
Autre Province	1	0,3%
Aucun établissement	57	19,3%
Total	296	100,0%

### 3.3. Nature des dossiers

#### *Des problèmes récurrents*

Les dossiers ouverts se classent sous 15 motifs<sup>4</sup>. Les dossiers relatifs aux soins de santé ainsi que ceux concernant les programmes de remise en liberté et la libération sont, encore cette année, les plus fréquents.

Au risque de nous répéter, nous sommes à même de constater, par le biais notre service téléphonique et nos ateliers en détention, que la situation dans les centres de détention ne s'améliore pas et que les problèmes perdurent.

#### *Soins de santé : un problème urgent*

Le problème des soins de santé est dénoncé depuis plusieurs années. Les personnes incarcérées qui font appel à nous se plaignent principalement de l'accès difficile aux services de santé et de la qualité des soins offerts dans les établissements de détention.

Plusieurs personnes voient leur médication interrompue lorsqu'elles arrivent en détention. Nul doute que plusieurs personnes incarcérées sont aux prises avec un problème de surconsommation de médicaments et qu'un sevrage soit nécessaire. Toutefois, nous soulevons deux problèmes qui mériteraient une attention particulière.

Les cas de personnes ayant des médicaments prescrits par un psychiatre soulèvent des inquiétudes. Pour ces personnes, l'interruption de leur médication cause divers problèmes de santé, tant physiques que psychologiques. Nous croyons qu'il serait dans l'intérêt de la santé de la personne incarcérée qu'une telle médication soit maintenue, jusqu'à ce que le médecin de l'établissement ait rencontré en personne la personne détenue et qu'il ait pris contact avec le psychiatre ayant prescrit une telle médication.

Le GDDDDQ réitère la nécessité d'une analyse en profondeur de la prestation et des soins de santé en milieu carcéral, tant au niveau de l'accessibilité et de la qualité des soins offerts.

Nous soulevons également un questionnement sur le fait d'interrompre une médication pour un motif disciplinaire. Beaucoup de personnes nous font part du fait que leur médication a été coupée en raison d'un soupçon d'échange de médicaments. Nous ne nions pas qu'il y ait un problème de trafic de médicaments à l'intérieur des murs et qu'il ne faille pas s'y attarder. Toutefois, nous voyons mal comme un médicament jugé nécessaire un jour peut-être ainsi enlevé pour de tels motifs. Diverses mesures disciplinaires sont prescrites par la loi et ce sont elles qui, à notre avis, devraient être utilisées dans de tels cas.

#### *L'accès à l'information demeure difficile.*

Malgré que la nouvelle loi sur les Services correctionnels soit en vigueur depuis plus de deux ans, l'accès à celle-ci est difficile pour les personnes incarcérées. Pourtant, un meilleur accès à la réglementation régissant le milieu carcéral permettrait certainement d'éviter plusieurs problèmes causés par la frustration de certaines personnes incarcérées ayant été mal informées. Le monde carcéral est un milieu très complexe et l'on constate que dans bien des cas, des situations problématiques auraient pu être évitées si, au départ, la personne incarcérée avait été informée correctement des règles.

Nous remarquons plusieurs cas où, la personne incarcérée qui nous demande de l'information, plus particulièrement en matière de permission de sortir et de libération conditionnelle, a reçu une information erronée de la part de codétenus et même d'agents.

Encore cette année, les personnes incarcérées nous disent ne jamais avoir reçu le document officiel du ministère de la Sécurité publique s'adressant aux personnes incarcérées expliquant les

---

<sup>4</sup> : Voir la description des motifs en annexe 1

nouvelles règles entourant les permissions de sorti. Il en est de même pour le livre des lois et règlements qui demeure difficilement accessible pour ceux et celles qui désirent s'informer.

### ***La surpopulation perdue***

Le gouvernement du Québec avait annoncé en février 2008 la construction de bâtiments temporaires dans certains établissements correctionnels, ajoutant ainsi 324 places supplémentaires dans le réseau. Le ministre disait ainsi vouloir remédier au problème de surpopulation « à court terme, d'ici un an »<sup>5</sup>.

Le GDDDDQ avait soulevé des inquiétudes à l'effet que ces places supplémentaires ne régleraient pas l'engorgement de nos prisons. Il semble en effet qu'après un an, l'ajout de ces places n'ait pas réglé le problème et que la surpopulation carcérale demeure. Nous apprenions lors de l'interpellation sur l'état des services correctionnels du Québec, le 15 mai 2009, et lors de l'étude des crédits du ministère de la Sécurité publique, le 23 avril 2009, que le problème de surpopulation carcérale était toujours criant. Au 31 janvier 2009, le taux d'occupation dans le réseau correctionnel du Québec s'élevait à 116%, malgré l'ajout de 324 places.

Cette situation n'est pas sans inquiéter en raison de l'interruption des programmes de réinsertion sociale engendrés par les transferts fréquents entre établissements ainsi que les nombreux retards dans l'évaluation des personnes contrevenantes. La hausse des demandes pour les motifs de *gestion de sentence / dossier carcéral* à notre service téléphonique en témoigne.

Le changement d'établissement à souvent pour conséquence l'arrêt des démarches entreprises dans le cadre du *plan d'intervention correctionnel* (recherche d'une maison de transition ou de thérapie en vue d'un programme de remise en liberté) et rend également difficile la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. Nous recevons des appels de personnes qui seront libérées sous peu mais qui n'ont pas réussi à se trouver un logement et/ou un emploi en raison de la distance qui les sépare de leur lieu d'origine.

Les transferts sont aussi la cause de nombreux dossiers relatifs aux *contacts avec l'extérieur*. Les personnes ainsi éloignée de leur lieu d'origine, se retrouvent privées de la possibilité de recevoir la visite d'un de leur proche. Dans plusieurs cas, la distance à parcourir pour les proches empêche de se rendre à l'établissement de détention. Contraints par les heures de visites propres à chaque établissement et chaque secteur, plusieurs ne peuvent s'y rendre sans devoir prendre une journée de congé de leur travail et parcourir plusieurs kilomètres, le tout pour 30 à 45 minutes d'entretien derrière une vitre et sans aucune intimité. Bon nombre de proches ne peuvent se le permettre, privant ainsi la personne incarcérée de recevoir la visite de ses parents, de son ou sa conjointE et même de ses enfants.

Les contacts sont aussi difficiles en raison des frais interurbains importants que doivent assumer les proches des personnes incarcérées, dû au système téléphonique en place dans les prisons.

Les pertes d'effets personnels à la suite d'un transfert font également partie des problèmes causés par la surpopulation carcérale tout comme la difficulté, pour les personnes nouvellement arrivées dans un autre établissement, d'obtenir des effets personnels à la cantine.

### ***Le casier judiciaire***

Les demandes concernant la justice et processus judiciaire sont encore cette année à la hausse. Il s'agit, dans la quasi-totalité, de demandes en lien avec le casier judiciaire et la procédure pour obtenir le pardon. De plus en plus de personnes rencontrent des difficultés au niveau des assurances et de l'accès à l'emploi en raison de leurs antécédents judiciaires.

---

<sup>5</sup> : Communiqué de presse du MSP, 7 février 2008.



## Répartition par catégorie des dossiers

	Dossiers ouverts					
	2008-2009		2007-2008		Variation	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Soins de santé	46	15,5%	47	17,7%	-1	-2,13%
Transferts / Lieu d'incarcération	22	7,4%	16	6,0%	6	37,50%
Programmes de remises en liberté / libération	47	15,9%	47	17,7%	0	0,00%
Discipline / Mesures de sécurité	21	7,1%	15	5,6%	6	40,00%
Régime de vie / classement	8	2,7%	12	4,5%	-4	-33,33%
Gestion de sentence / Dossier correctionnel	13	4,4%	3	1,1%	10	333,33%
Conditions d'hébergement	18	6,1%	16	6,0%	2	12,50%
Effets personnels / Cantine	25	8,4%	21	7,9%	4	19,05%
Contacts avec l'extérieur	21	7,1%	21	7,9%	0	0,00%
Programmes d'activités	4	1,4%	5	1,9%	-1	-20,00%
Attitude / Sévices de la part du personnel	3	1,0%	5	1,9%	-2	-40,00%
Système de traitement des plaintes	0	0,0%	0	0,0%	0	0,00%
Processus judiciaire	38	12,8%	26	9,8%	12	46,15%
Référence ressources externes	10	3,4%	11	4,1%	-1	-9,09%
Autre	20	6,8%	21	7,9%	-1	-4,76%
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>	<b>266</b>	<b>100,0%</b>	<b>30</b>	<b>11,28%</b>

## ANNEXE 1

### Description des motifs des dossiers.

#### 1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

#### 2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

#### 3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux absences temporaires, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

#### 4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline, les procédures encadrant le processus disciplinaire tel le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

#### 5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

#### 6- Gestion de sentence

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

#### 7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

#### 8- Effets personnels / Cantine

Inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

#### 9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles ses proches et son avocat. Comprend les visites, le courrier et le téléphone.

#### 10- Programmes d'activités

Tout dossier relatif au Fonds pour le bénéfice des personnes incarcérées et aux programmes d'activités pour les personnes incarcérées qui sont dispensées par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socio-culturelles et de loisir de même que la bibliothèque.

#### 11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel et jugés inadéquats.

#### 12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment référées à ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

#### 13- Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, au casier judiciaire, demandes de pardon, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

#### 14- Référence ressources externes

Inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure tel une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

#### 15- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées.

## ANNEXE 2

### Répartition des dossiers ouverts (2008-2009)

[du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars]

	Nombre	%
<b>Total des demandes provenant d'un établissement carcéral</b>	<b>177</b>	<b>59,8%</b>
<b>Répartition selon le sexe :</b>		
Femmes	10	5,6%
Hommes	167	94,4%
<b>Répartition selon la provenance :</b>		
Établissement de détention de Québec (Hommes/Femmes)	109	61,6%
Autres centres de détention (provinciaux)	65	36,7%
Pénitenciers (fédéral)	3	1,7%
<b>Total des demandes provenant de l'extérieur</b>	<b>119</b>	<b>40,2%</b>
<b>Total des dossiers ouverts</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>

<b>RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION</b>		
Information	261	88,2%
Intervention	35	11,8%
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>

<b>RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES DOSSIERS</b>		
Soins de santé	46	15,5%
Transferts / Lieu d'incarcération	22	7,4%
Programmes de remises en liberté / libération	47	15,9%
Discipline / Mesures de sécurité	21	7,1%
Régime de vie / classement	8	2,7%
Gestion de sentence	13	4,4%
Conditions d'hébergement	18	6,1%
Effets personnels / Cantine	25	8,4%
Contacts avec l'extérieur	21	7,1%
Programmes d'activités	4	1,4%
Attitude / Sévices de la part du personnel	3	1,0%
Système de traitement des plaintes	0	0,0%
Justice	38	12,8%
Référence ressources externes	10	3,4%
Autre	20	6,8%
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>

	Nombre	%
<b>RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENT VISÉS</b>		
Amos	2	0,7%
Baie-Comeau	16	5,4%
Bordeaux	16	5,4%
Chicoutimi	2	0,7%
Hull	2	0,7%
New-Carlisle	4	1,4%
Québec (Hommes)	126	42,6%
Québec (Femmes)	14	4,7%
Rimouski	7	2,4%
Rivière-des-Prairies	8	2,7%
Roberval	9	3,0%
Saint-Jérôme	8	2,75
Sept-Îles	3	1,05
Sherbrooke	5	1,7%
Sorel	2	0,7%
Tanguay	1	0,3%
Trois-Rivières	4	1,4%
Valleyfield	0	0,0%
Fédéral	9	3,0%
Autre Province	1	0,3%
Aucun établissement	57	19,3%
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>100,0%</b>

Note : La répartition par établissements visés fait référence à l'établissement correctionnel concerné par le demande, que l'appelant soit incarcéré dans un autre établissement ou l'extérieur d'un établissement correctionnel.

---

#### RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT

Personnes incarcérées (condamnées)	168	56,8%
Personnes incarcérées (prévention)	13	4,4%
Ex-détenuEs	18	6,1%
Proches	81	27,4%
Autre / Inconnu	16	5,4%
<b>Total</b>	<b>296</b>	